

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le Maire de la Commune de Pont d'Ouille,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la délibération du 29 Septembre 2015 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,  
Vu l'arrêté n° 2025-12 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2025,

ARRÊTÉ

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> Classe**

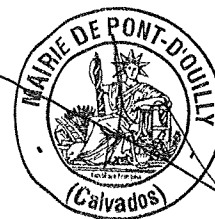
Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BARBEY Sylvain	Adjoint Technique Territorial	1 <sup>er</sup> Juillet 2026

**Avancement au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal 1<sup>ère</sup> Classe**

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MIGNOT Christelle	Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1 <sup>er</sup> Juillet 2026

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction publique susvisé.

Fait à Pont d'Ouille, le 26 Juin 2026  
Le Maire,  
Arthur ALLIZARD



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :